

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 4 juillet 2022 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

| | | | |
|------------------------|------------------|------------------------|----------------------|
| ANDRE René | POUGET Clémence | ACKER Christine | FEUVRIER Alieth |
| HOLSENBURGER Alexandre | SCHITZ Denis | TACCONI Pierre | WEIS Mathieu |
| BERNARDI Alessandro | FRADELLA Cédric | SCHULTZ Laurent | SEGURA Olivier |
| JURCZAK Serge | MATHIEU Bertrand | HERGAT Michel | SCHIVRE Marc |
| LUCCHINI Marc | PAQUET Michel | GUERMANN Bernard | MELEO GUY |
| RENAUX Patricia | PARPETTE Jerry | BALCERZAK Roland | FREYBURGER Julien |
| FERRERO Marc | RECH Serge | LORENTZ Maurice | MEDVES Jean-François |
| VEINNANT Bernard | ROBINET David | GRILLO Marie | |
| ZIEGLER Damien | BECKER Patrick | ENGELMANN Fabien | |
| CORAZZA Jean-Luc | PHILIPPE Lionel | HERFELD Marie-Laurence | |

Procurations :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| COLIN Jean-Marie | a donné procuration à | POUGET Clémence |
| DEISS Murielle | a donné procuration à | GRILLO Marie |
| BAUR Denis | a donné procuration à | HERGAT Michel |
| LANGMAR Déborah | a donné procuration à | PAQUET Michel |
| ZENNER Bernard | a donné procuration à | ACKER Christine |
| PAULY Elsa | a donné procuration à | SCHIVRE Marc |
| KOWALCZYK Maryline | a donné procuration à | TACCONI Pierre |
| REBSTOCK-PINNA Alexandra | a donné procuration à | HOLSENBURGER Alexandre |
| FREYBURGER Julien | a donné procuration à | SCHREIBER Roger jusqu'au point 2 |
| HATRI Aïcha | a donné procuration à | BERNARDI Alessandro |
| KASPAR-COTRUPI Angèle | a donné procuration à | SCHULTZ Laurent |
| BRUSCO Stéphane | a donné procuration à | GUERMANN Bernard |

Absents excusés :

BEY Michèle BARILLARO Jérémy TSCHIERSCH Laurent SCHNEIDER Brigitte

Absents non excusés :

FATTORELLI Viviane VETZEL Caroline WATRIN Audrey SCHUTZ Sylvie
ABATE Patrick DEUTSCH André LOPICO Aurélie

La séance débute à 19h40

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 35
Procurations : 12
Absents : 13

Au début du point 2 :

Arrivée de M. Weiss et de M. Freyburger

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 11
Absents : 12

Au début du point 3 :

Arrivée de M. Becker

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 11

Pendant le point 8 :

Départ de M. Freyburger

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 11
Absents : 11
Départ : 1

La séance se termine à 21h27

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
GIORDANO Michaël, Chargé de Mission Transport
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I.4 – DELIBERATION N°2022/I-54 - SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham.

Le Maître d'Œuvre est actuellement engagé dans les études de niveau Projet lesquelles doivent s'achever au mois de juin 2022.

Pour finaliser ces études, il est nécessaire de déterminer les fonctionnalités attendues des systèmes de vidéosurveillance mis en place dans le cadre du projet.

Pour rappel à ce stade le projet prévoit de la vidéosurveillance :

- Aux principaux carrefours accidentogènes traversés par le BHNS à des fins de bonne exploitation des lignes ;
- Sur le site du nouveau dépôt à des fins de sécurisation du site ;
- Embarquée dans les bus, à des fins de sécurisation des passagers et du conducteur. A ce stade 3 caméras par bus sont prévues et pourront être confirmées lors de la finalisation du programme de matériel roulant ;
- Au niveau des stations.

La surveillance vidéo doit contribuer :

- A l'exploitation des lignes de BHNS (suivi des circulations) ;
- A la sécurité des usagers et des conducteurs ;
- A la protection des biens et équipements installés pour l'exploitation du Citézen.

La surveillance vidéo doit permettre :

- De suivre ponctuellement la progression des bus le long des lignes de BHNS au niveau de quelques endroits significatifs du tracé ;
- De visualiser les terminus des lignes de BHNS ;
- De visualiser les zones de rechargement des bus ;
- D'assurer la sécurité des usagers au niveau des arrêts d'autobus et des parcs relais ;
- De surveiller certains carrefours et de fournir des images en cas d'accidents ou de congestions ;
- De surveiller certains équipements en station voyageurs ;
- De surveiller les locaux techniques et d'exploitation en ligne et dans les parcs relais.

La vidéo surveillance prévue au projet assure les fonctions minimales suivantes :

- Visualisation en temps réel sur un mur d'image et sur des écrans dans le PCC Bus ;
- Stockage des images pour enquêtes éventuelles pendant une durée de 14 jours minimum
- Commandes en azimut, site et zoom pour les dômes dits PTZ et zoom digital
- Commutation sur événement comme effraction DAT, appel interphone,
- Masquage de zones pour le respect de la vie privée

La visualisation en temps réel des vidéos du tracé du BHNS au travers d'un mur d'image implique la création d'un poste d'opérateur dédié à cette fonction. Le besoin en personnel qui

en résulte est important, avec une exploitation 7 jours/7 sur une amplitude de 05h00 – 23h00 et devra être intégré au bilan prévisionnel de la futur DSP.

En parallèle se pose la question de la stratégie globale du réseau Citéline en termes de vidéosurveillance en embarqué. Le calendrier du projet BNHS amène à s'interroger sur les perspectives d'achat pour le reste de la flotte de véhicules.

Un marché d'achat d'autocars devant être lancé en théorie à l'été 2022, il est d'ores et déjà pertinent de déterminer les choix à venir :

- Proposition 1 : prévoir un lot vidéosurveillance dans le marché d'achat d'autocars.

Les systèmes et fournisseurs retenus pourront être différents de ceux équipant les futurs BHNS, amenant ainsi l'exploitant à gérer plusieurs matériels. Les choix techniques n'ayant pas encore déterminé pour le projet BNHS, la vidéosurveillance équipant les autocars aura les mêmes spécificités techniques qu'aujourd'hui : enregistrement sur disque dur, pas de vidéo en temps réel...

- Proposition 2 : attendre l'acquisition des BHNS pour lancer un marché d'acquisition de matériel de vidéosurveillance embarqué

Cette solution impliquera d'attendre 2025 pour lancer le marché d'acquisition de matériel de vidéosurveillance embarqué pour le reste de la flotte. L'avantage est que nous connaissons les systèmes et fournisseurs retenus pour le BHNS. Cela permettra une uniformisation du matériel et des systèmes, notamment au niveau technique : type de caméras, possibilité de voir en temps réel...

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider les fonctionnalités attendues de la vidéo-surveillance en station du projet CITEZEN et notamment le besoin en personnel affecté à l'exploitation du BHNS au travers du visionnage en temps réel de la vidéo-surveillance.
- de valider l'arrivée de la fibre optique et le précâblage de toutes les stations du projet Citézen pour qu'un système de vidéosurveillance puisse être implanté à la mise en service du BHNS ou après. La sécurisation des différents endroits étant un engagement fort à prendre en compte dans ce projet.
- de valider la proposition n°2 quant à la stratégie globale d'acquisition du matériel de vidéosurveillance embarqué.

Le Bureau Syndical du 16 juin 2022 a donné un avis favorable.

La Commission TCSP du 21 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide les fonctionnalités attendues de la vidéo-surveillance en station du projet CITEZEN et notamment le besoin en personnel affecté à l'exploitation du BHNS au travers du visionnage en temps réel de la vidéo-surveillance.
- Valide l'arrivée de la fibre optique et le précâblage de toutes les stations du projet Citézen pour qu'un système de vidéosurveillance puisse être implanté à la mise en service du BHNS ou après.
- valide la proposition n°2 quant à la stratégie globale d'acquisition du matériel de vidéosurveillance embarqué.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 5 juillet 2022

Le Président,

Roger SCHREIBER

